



Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Faculté de Droit et de Science Politique

Centre de Recherches en Éthique Économique
et des Affaires et Déontologie Professionnelle
avec le soutien et la participation du LID2MS
(Laboratoire interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales)
et du CERGAM
(Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille)

ÉTHIQUE & FISCALITÉ

Dix-septième colloque d'éthique économique

Aix-en-Provence
24 - 25 juin 2010



14 h 30

Disputatio : L'impôt : solidarité ou spoliation ?

Animée par Hervé ISAR (Professeur de Droit public, Vice-président de l'Université Paul Cézanne, co-directeur du LID2MS), entre Gilbert ORSONI (Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, Professeur de Finances publiques) et Serge SCHWEITZER (Economiste, Université Paul Cézanne).

16 h 00

Discussion

16 h 30

Pause Café

17 h 00

Séance de conclusion

L'arbitraire fiscal,

par Pascal SALIN,

Professeur émérite d'Economie de l'Université Paris-Dauphine.

18 h 00

Fin du Colloque

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat du Centre de Recherches en Éthique économique

Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

Faculté de Droit et de Science Politique 3, avenue Robert-Schuman

13628 AIX-EN-PROVENCE cedex 1

Tél : 04 42 17 28 73 - Télécopie : 04 42 17 28 59

francoise.bensakkoun@univ-cezanne.fr

Site Internet : www.centre-ethique.univ-cezanne.fr

Les Actes du colloque seront publiés
dans la collection du Centre d'Éthique Économique
aux PUAM (Presses Universitaires d'Aix-Marseille).



Aix-en-Provence
LA VILLE

Jeudi 24 juin 2010

10 h 00

Accueil des participants et ouverture du colloque,
par le Professeur Marc PENA, Président de l'Université Paul Cézanne
et par le Professeur Gilbert ORSONI, Doyen de la Faculté de Droit
et de Science Politique d'Aix-Marseille.

10 h 15

Rapport introductif,
par Jean-Yves NAUDET, Directeur du Centre de Recherches
en Éthique Économique et des Affaires et Déontologie professionnelle,
professeur de Science économique à l'Université Paul Cézanne (CERGAM).

10 h 45

Y a-t-il des justifications éthiques à l'impôt ?
par Jean-François MATTEI, Professeur émérite de philosophie de l'Université
de Nice-Sophia-Antipolis, membre de l'Institut Universitaire de France.

11 h 45

Discussion

12 h 30

Fin de la discussion, pause déjeuner.

14 h 30

Religion et impôt,
par Fabrice BIN, Maître de conférences en Droit public à l'Université de Paris I.

15 h 15

Les économistes et la fiscalité au 19^e siècle : à front renversé ?
par Pierre BELTRAME, Professeur émérite de Finances publiques
de l'Université Paul Cézanne.

16 h 00

Discussion

16 h 30

Pause-café

17 h 00

Table ronde : Dette ou impôt : quel est le choix le plus (im)moral ?

Table ronde présidée par le Professeur Marc PENA
(Président de l'Université Paul Cézanne, codirecteur du LID2MS),
avec la participation de Pierre-Alain MUET (Député du Rhône, PS),
de Hervé MARITON (Député de la Drôme, UMP), membres de
la Commission des finances,
de Pierre GARELLO (Professeur d'Economie à l'Université Paul Cézanne,
CERGAM)
et de Eric OLIVA (Professeur de Finances publiques à l'Université
Paul Cézanne).
La table ronde sera suivie d'une discussion avec la salle.

19 h 00

Cocktail, offert à tous les participants, dans le Patio de l'Université.

Vendredi 25 juin 2010

9 h 00

Flat tax ou impôt progressif ?
Débat entre Victoria CURZON-PRICE
(Professeur d'Economie à l'Université de Genève)
et le Doyen Olivier NEGRIN
(Professeur de Droit public à l'Université Lumière-Lyon II).

10 h 00

Discussion

10 h 30

Pause-café

11 h 00

La fiscalité verte, bonne ou mauvaise idée ?
par Gérard BRAMOULLÉ, Professeur d'Economie à l'Université
Paul Cézanne (CERGAM), Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence,
Premier vice-Président de la CPA.

11 h 45

Discussion

12 h 15

Fin de la discussion, pause déjeuner